



# HEBDO

## COMMENT SE PRÉPARER EFFICACEMENT À LA RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE PRÉVUE POUR 2024

**AVIS D'EXPERT – Voici une opportunité de moderniser les processus de facturation et de simplifier les démarches administratives, mais cela représente également un véritable défi et une source de stress supplémentaire due à l'obligation de mise en conformité. Par Davy Tessier, CEO chez Furious Squad.**

À compter du 1er juillet 2024, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir une facture électronique. C'est l'ambition de l'État, et plus largement de l'Union Européenne qui souhaite par cette directive uniformiser et structurer les factures afin de renforcer la cohérence, la sécurité et la qualité des données transmises en continu à l'administration fiscale. Les factures émises et reçues devront ainsi impérativement respecter un format spécifique et des données précises afin d'être traitées automatiquement. Adieu donc aux formats papier et PDF non normés !

Bien que cela représente pour les entreprises une véritable opportunité de moderniser leurs processus de facturation et de simplifier leurs démarches administratives, cela représente également un véritable défi et une source de stress supplémentaire due à l'obligation de mise en conformité.

### **Une opportunité à ne pas louper**

Parmi les avantages de la facture électronique : l'économie de coûts (et de délais de paiement) non négligeable qu'elle implique.

Comparons

- Une facture papier entrante coûte en moyenne entre 5 et 10 euros, une somme qui peut aller jusqu'à 20 euros pour une facture sortante.
- La facture électronique de son côté ne coûte seulement qu'entre 40 et 45 centimes.

Cette réforme devrait permettre également de :

- simplifier et de fiabiliser les échanges ;
- optimiser la traçabilité ;
- renforcer la compétitivité des entreprises françaises.

Raison de plus pour d'ores et déjà entamer une vérification de toutes les données qui seront essentielles au moment de passer aux factures électroniques. Il est dans tous les cas indéniables que la réforme de la facturation va impliquer de nombreux changements pour les entreprises. Se pose donc dès maintenant la question de l'équipement et de l'accompagnement nécessaire pour faire face à ces évolutions.

### **Mais concrètement, qu'est-ce que les entreprises doivent faire ?**

Tout d'abord, ne pas attendre le dernier moment pour s'y préparer ! La réforme de la facturation concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et tous les professionnels, quel que soit leur domaine d'activité. Elle est donc applicable à tous, et il est important de s'informer et de se préparer dès maintenant pour ne pas être pris au dépourvu le jour J.

La deadline se rapproche en effet dangereusement ! L'obligation d'émettre une facture électronique sera effective à partir du 1er janvier 2025 pour les ETI et du 1er janvier 2026 pour les TPE et PME<sup>[1]</sup>.

Pourtant, d'après une étude, **22,5 % des entreprises n'ont pas du tout connaissance de cette réforme fiscale** et 40 % des entreprises ne savent pas quand elles auront l'obligation d'émettre des factures électroniques tandis que 41,3 % ne savent pas quand elles devront être en capacité de recevoir des factures sous format électronique.

### **Pas de stress, voici quelques conseils pour vous aider à préparer sereinement la réforme de la facturation**

- Anticipez la réforme : ne laissez pas la réforme de la facturation vous surprendre et commencez à vous y préparer dès maintenant. Prenez le temps de vous informer sur les dispositifs mis en place par l'État pour accompagner les entreprises dans la transition vers la facture électronique, comme le Chèque Numérique d'Aide à l'Accompagnement (CNAA), qui peut aider les entreprises à financer leur transition vers la facture électronique.
- Investissez dans du matériel et du logiciel adaptés : pour gérer efficacement la facture électronique, assurez-vous que votre entreprise dispose de l'équipement informatique nécessaire, et d'un logiciel de facturation ou un ERP compatible avec la norme de facture électronique.
- Sensibilisez et formez votre personnel : la réforme de la facturation impliquera de nouvelles pratiques de facturation pour votre personnel. Assurez-vous qu'ils sont informés et formés aux nouvelles procédures afin de gérer efficacement la facture électronique.
- Faites-vous accompagner par un prestataire de services en ligne agréé (PSA) : pour vous assurer de la conformité de vos pratiques de facturation et de la sécurité de vos échanges de données, il est recommandé de faire appel à un PSA agréé. Ce dernier vous accompagnera dans la mise en place de la facture électronique et vous aidera à respecter les normes en vigueur.

#### **«Nul vent n'est favorable à qui ne sait où aller »**

En anticipant et en se préparant avec ces quelques conseils, vous serez en mesure de vous adapter rapidement à la réforme de la facturation, et faire de cette évolution des pratiques un atout supplémentaire pour votre croissance !

<sup>[1]</sup> <https://www.economie.gouv.fr/generalisation-facturation-electronique-calendrier-reforme#>